Je participe, nous décidons !

CONSEIL de QUARTIER

Victor Hugo

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

mardi 4 novembre 2014
à 20 h 30
salle municipale des Tanneurs
allée des Tanneurs

Contact : Service des antennes de quartiers
62 rue Charles-Frérot Gentilly
tél. 01 47 40 58 23

Gentilly
ville-gentilly.fr

RENOUVELLEMENT
MODE D'EMPLOI

Quelle est la composition d'un Conseil de quartier ?
Il doit être composé d'au moins dix membres, désignés pour une période de deux ans.
Dans le respect de la Charte adoptée en 2009, il doit être représentatif de la diversité sociale du territoire (lieux d'habitation, tranches d'âge) et s'assurer de la participation d'acteurs issus de différents milieux (éducatif, associatif, économique…).

Comment se déroule le renouvellement des Conseils de quartier ?
Ils sont renouvelés lors d'une assemblée générale à laquelle tous les habitants sont invités à participer.
Cette assemblée est introduite par un élu référent, nommé par la Maire, qui est l'interlocuteur politique chargé de veiller au bon fonctionnement du Conseil de quartier.

Comment fonctionne un Conseil de quartier ?
Ses prérogatives et responsabilités sont nombreuses. Pour favoriser la concertation, il a un rôle d'animateur dans la vie de quartier et propose des projets conduits conjointement avec la Municipalité. Il est obligatoirement consulté pour avis avant que le Conseil municipal délibère sur le budget, les opérations d'aménagement et les dossiers d'intérêt général.

Rattaché au service municipal des antennes de quartier, l'agent de développement social est le relais entre le Conseil de quartier et l'administration communale.

Vous souhaitez être acteur de la vie de votre quartier et de votre ville ?

Rejoignez le Conseil de quartier Victor Hugo

mardi 4 novembre à 20 h 30
salle municipale des Tanneurs, allée des Tanneurs

ORDRE DU JOUR

▶ **Bilan 2012-2014**

Quelques réalisations de votre Conseil de quartier dans cette période :

- participation à la concertation autour du Plan Local de Stationnement,
- participation au temps d'échanges pédagogiques sur le budget de la Ville,
- participation au "diagnostic en marchant" de gestion urbaine de proximité, financé par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances,
- participation active à la fête du quartier.

▶ **Désignation des nouveaux conseillers**

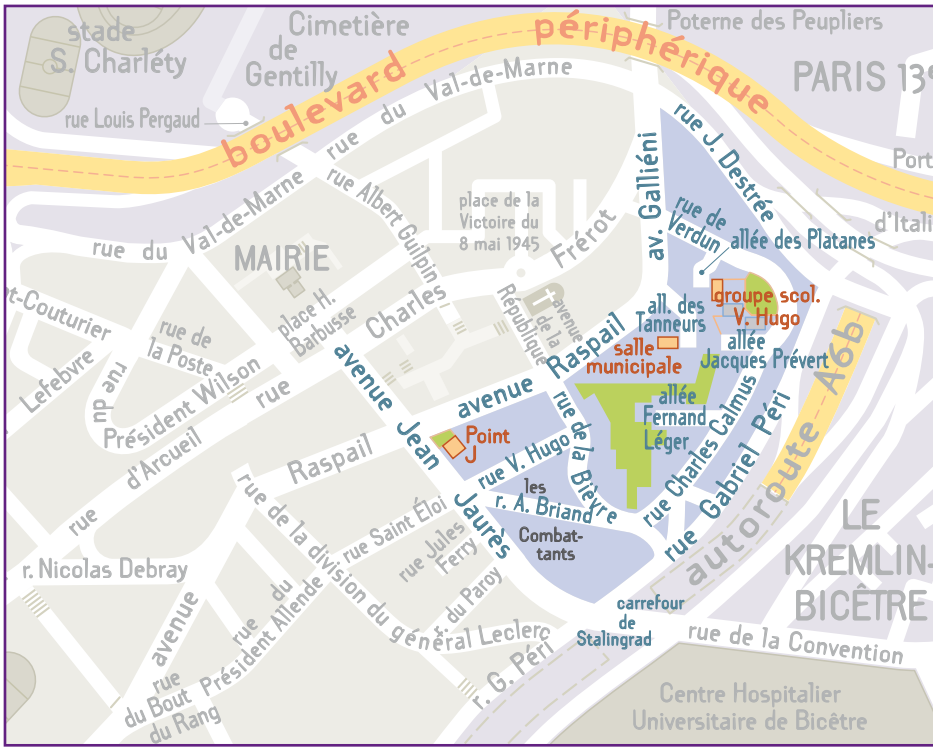

Le quartier Victor Hugo

- rue Aristide Briand
- rue de la Bièvre
- rue Charles Calmus
- allée Jacques Prévert
- avenue Jean Jaurès (de la rue Gabriel Péri à l'avenue Raspail)
- allée Fernand Léger
- allée des Platanes
- avenue Raspail (de l'avenue Jean Jaurès à l'avenue Galliéni)
- allée des Tanneurs
- rue de Verdun
- rue Victor Hugo